

CASINO BERCK | SUR MER

Ville de Berck-sur-Mer
19 JUIN 2026
Direction des Finances

RAPPORT DELEGATAIRE 2024/2025



PREAMBULE

Ce rapport annuel pour l'exercice du 1/11/2024 au 31/10/2025 a été établi dans un contexte particulier résultant de la décision de la Ville de Berck-sur-mer de s'approprier le local d'exploitation sur lequel son concessionnaire détenait un bail. La fin du contrat de concession et le transfert du personnel en charge d'établir le rapport annuel de délégation au nouveau concessionnaire, n'ont pas permis d'établir ce document dans les meilleures conditions.

RAPPORT ANNUEL

I. Présentation de la société délégataire

1. Dénomination de la société,
 - Capital social et Siège social
 - Composition du Conseil d'Administration et Coordonnées des Commissaires aux comptes
 - Kbis
2. Présentation des activités développées
3. Statuts

II. Conditions administratives d'exploitation des jeux

1. Arrêté ministériel
2. Composition du Comité de Direction

III. Données comptables

1. Comptes annuels de résultat
2. SIG
3. Procès-Verbal des assemblées générales tenues au cours de l'exercice

IV. Analyse de la qualité du service

1. Rappel des conditions économiques générales de l'exercice
2. Faits marquants et données caractéristiques
3. Effectif et qualification du personnel
4. Participation à la vie de la station
5. Mesures contre l'addiction aux jeux
6. Mesures de qualité du service

V. Compte rendu technique et financier

1. Etat du produit des jeux, fréquentation des salles de jeux et prélèvements
2. Activités autres que les jeux et chiffres d'affaires correspondants

VI. Annexes

1. Assurance et contrats d'entretien
2. Statuts SAS JEAN METZ



Ville de Berck-sur-Mer
19 JUIN 2026
Direction des Finances

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE



1. **DENOMINATION DE LA SOCIETE**

SAS JEAN METZ

Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital social	80 000.00 euros
Siège social	Avenue du Général De Gaulle 62600 Berck-sur-Mer
RCS	332 251 404 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
N° Siret	332 251 404 00031
Code APE	9200Z
N° Gestion au Greffe	1991B200
Date de constitution	11/07/1991
Début d'exploitation	01/11/1991
Date d'immatriculation	11/07/1991
Date d'expiration	29/10/2088
Activité principale exercée	Exploitation d'un casino, restaurant, débit de boissons

Composition du conseil d'administration

Annie PARTOUCHE	Présidente
Laurent BOULET	Directeur Général Délégué et Administrateur
Lionel BAILLET	Administrateur
Ari SEBAG	Administrateur
Vanessa PIERRU	Administrateur
GROUPE PARTOUCHE SA	Administrateur

Commissaire aux comptes

Titulaire

*SAS France audit expertise
1 boulevard Saint-Germain
75005 Paris 05*

Greffé du Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer
10 rue de la Paroisse Saint-Michel
CS 40047
62600 BOULOGNE-SUR-MER

Code de classement : 1200CTHAX4
https://sirene.greffe.fr/consulte



N° de gérant 1991B00200

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 15 juin 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro : 332 251 404 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
Date d'immatriculation : 11/07/1991
Dénomination ou raison sociale : JEAN METZ
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Capital social : 80 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID : FR6202 332251 404
Adresse du siège : Avenue du Général de Gaulle 62600 Berck
Durée de la personne morale : Jusqu'au 10/07/2088
Date de clôture de l'exercice social : 31 octobre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président
Nom, prénoms : BARTOLCHE Annie Elise
Date et lieu de naissance : 14/09/1955 à TIZI (ALGERIE)
Nationalité : Française
Domicile personnel : 848 Avenue François Godin 62780 Lucey
Directeur général délégué
Nom, prénoms : SEBAG ARIEL
Date et lieu de naissance : 21/06/1961 à TIARET (ALGERIE)
Nationalité : Française
Domicile personnel : 110 Avenue des Sources 75440 Nogent-sur-Marne

Commissaire aux comptes titulaires

Dénomination : FRANCE AUDIT EXPERTISE
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Adresse : 8 Rue des Forêts Saint-Bernard 75005 Paris 5^e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro : 324 295 369 RCS Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement : Avenue du Général de Gaulle 62600 Berck
Activité(s) exercée(s) : Exploitation d'un casino, Restaurant, débit de boissons, dancing
Date de commencement d'activité : 27/02/1991
Origine du fonds ou de l'actif : Achat et création
Précédent propriétaire :
Dénomination : LITTORALE DES JEUX ET SPECTACLES
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE Cette société transfère son siège de FORGES LES EAUX (RCS GOURNAY EN BRAY B 322 251 404 (09-B-28) à compter du 27 février 1991, avec création d'un restaurant, et achat d'un

Greffier du Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer
10 rue de la Barrière Saint-Michel
CS 40047
62200 BOULOGNE SUR MER
N° de gestion 1991090200

Fonds de débet de boissons, dancing - Création d'une exploitation d'un
casino à remplir du 01/11/1991

Le Greffier



647

FIN DE L'EXTRAIT



RCS: Boulogne-sur-Mer - 10/06/2025 - 14:06:54

page 2/2



Ville de Berck-sur-Mer

19 JUIN 2026

Direction des Finances

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DEVELOPPEES

Le BLACK-JACK : 2 tables

Mise minimum : 2 €

Horaire d'ouverture :

Du dimanche au jeudi 19h00 à 1h00 basse saison

Le vendredi 19h00 à 2h00 basse saison

Le samedi 17h00 à 2h00 basse saison

Du dimanche au vendredi 19h00 à 2h30 haute saison

Le samedi 17h00 à 2h30 haute saison



La Roulette Anglaise Electronique et Black-Jack Electronique

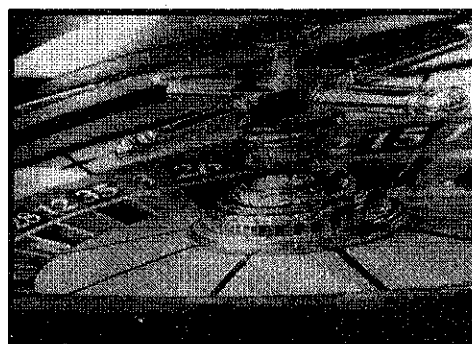
17 postes

Mise minimum : 0.50 cts

Du dimanche au jeudi 10h00 à 1h30 basse saison

Le vendredi samedi 10h00 à 2h30 basse saison

Du lundi au dimanche 10h00 à 3h00 haute saison

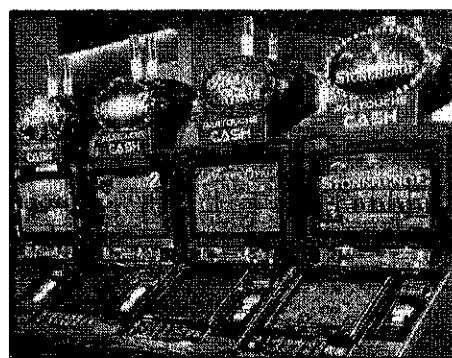


72 Machines à sous de 0.01cts à 2 €

Du dimanche au jeudi 10h00 à 1h30 basse saison

Le vendredi samedi 10h00 à 2h30 basse saison

Du lundi au dimanche 10h00 à 3h00 haute saison



La brasserie « La Verrière ».

La brasserie est ouverte toute l'année

Du mardi au dimanche midi

Service du midi de 12h00 à 14h00

Service du soir de 19h00 à 22h00.

Autour d'un plat la semaine à 12.50€

Menu de 30 à 35€.

Capacité d'accueil 60 couverts avec la terrasse



Le bar lounge

Ouvert 7 jours sur 7,

Du dimanche au jeudi 10h00 à 22h00 basse saison

Le vendredi samedi 10h00 à 23h00 basse saison

Du lundi au Dimanche 10h00 à 23h00 haute saison



Le bar de la salle des jeux

Ouvert 7 jours sur 7,

Du dimanche au jeudi 10h00 à 1h30 basse saison

Le vendredi samedi 10h00 à 2h30 basse saison

Du lundi au dimanche de 10h00 à 2h30 haute saison



3. STATUTS



II. CONDITIONS ADMINISTRATIVES D'EXPLOITATION DES JEUX

1. ARRÊTE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

États
Général
Républicain

Secrétariat général

Direction des libertés publiques
et des affaires juridiques

Sous-direction des polices administratives

Bureau des établissements de jeux

ARRÊTE

autorisant l'exploitation des jeux d'argent et de hasard au casino de Berck-sur-Mer

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu le cahier des charges signé le 30 septembre 2005 et ses avenants fixant les obligations et droits réciproques de la commune et de l'établissement demandeur ;

Vu la délibération du conseil municipal de Berck-sur-Mer du 23 septembre 2024 qui a émis un avis favorable à l'exploitation des jeux sur le territoire de la commune ;

Vu la demande formulée le 20 août 2024 par la SAS Jean Metz, dont le siège social est à Berck-sur-Mer ;

Vu l'avis du préfet du Pas-de-Calais en date du 14 octobre 2024 ;

Vu l'avis de la commission consultative des établissements de jeux en date du 4 décembre 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. – L'autorisation d'exploiter les jeux est accordée à la SAS Jean Metz du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, date d'expiration du cahier des charges prolongé, pour les jeux d'argent et de hasard suivants :

Nombre de tables de jeux traditionnels prévus aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article D.321-13 du code de la sécurité intérieure	9 autorisés, dont 2 installés
Nombre de machines à sous prévues aux articles R.321-14 et D.321-13 (4 ^e) du code de la sécurité intérieure	75 autorisés (sur un potentiel de 100 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisés étaient installés)
Nombre de postes de jeux électroniques prévus aux articles R.321-14 et D.321-13 (3 ^e) du code de la sécurité intérieure	45 autorisés (sur un potentiel de 60 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisés étaient installés)

ARTICLE 2. – Les heures limites de fonctionnement des jeux sont fixées comme suit :

- pour l'ouverture : à douze heures, pour les jeux de table et à neuf heures, pour les machines à sous et les jeux électroniques ;

- pour la fermeture : à cinq heures, le lendemain.

ARTICLE 3. – Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le

20 DEC. 2024

Pour le ministre et par délégation

Le sous-directeur des polices administratives

ERIC FERRI

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent pendant un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Place du Louvre

75000 PARIS Cedex 08

Standard : 01 49 27 48 27 – 01 49 07 60 60

Adresse Internet : www.interieur.gouv.fr



2. COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Etat civil du directeur responsable et des membres du comité de direction

Directeur Responsable / Directeur Général Délégué – Administrateur :

Monsieur Laurent BOULET

Né le 13/11/1972 à BOULOGNE SUR MER (62)

Demeurant à WAILLY BEAUCAMP

Membres du Comité de Direction Administrateurs

Madame Annie PARTOUCHE

Née le 24/09/1955 à TREZEL (ALGERIE)

Demeurant à CUCQ

Monsieur Lionel Baillet

Né le 25/06/1975 à BERCK SUR MER (62)

Demeurant à WIMEREUX

Madame Vanessa PIERRU

Née le 17/10/1987 à SAINT-MARTINLES BOULOGNE (62)

Demeurant à BREXENT

Membres du Comité de Direction, non Administrateurs

Monsieur Paulo SAMPAIO PIRES GONCALVES

Né le 10/02/1973 à MONTALEGRE (PORTUGAL)

Demeurant à RANG DU FLIERS

Monsieur François LEDET

Né le 30/12/1971 à BERCK-SUR-MER (62)

Demeurant à GROFFLIERS

Monsieur Thierry TISSERRAND

Né le 11/04/1974 à BOULOGNE-SUR-MER (62)

Demeurant à LA CALOTTERIE

Monsieur Tristan ISRAEL

Né le 18/07/01992 à ABBEVILLE (80)

Demeurant à LE TITRE



III. DONNÉES COMPTABLES

Bilan Actif – Passif – Compte de résultat

② BILAN - PASSIF avant répartition

DCRP N° 2031 2023

Désignation de l'entreprise : SAS JEAN METZ			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
	Rechts de réévaluation (2) * (dont droit d'équivalence ☒)	DC		
	Réserves légales (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des participations pour distribution de dividendes ☐)	DF	211 605	290 808
	Autres réserves (dont réserves relatives à l'achat de valeurs cotées en bourse ☐)	DG		
	Report à nouveau	DI	238 703	238 703
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(138 407)	(89 202)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	399 901	638 308
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	31 919	31 886
	TOTAL (III)	DR	31 919	31 886
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	350 297	337 309
	Emprunts et dettes financières divers (dont options pendantes ☒)	DV	386 803	172 012
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW	840	220
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	130 506	53 162
	Dettes fiscales et sociales	DY	457 143	807 874
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		937
	Autres dettes	EA	146 784	180 243
	TOTAL (IV)	EC	1 472 563	1 312 552
Charges reportées	Produits constatés d'avance (4)	EH		
	TOTAL (V)	ED		
ECARTS DE CONVERSION MONÉTAIRE *		EE		
	TOTAL GENERAL (I+V)	EF	1 906 683	1 902 745
REVALUATION	(1) Droit de réévaluation incorporé au capital	IG		
	(2) Dont : { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Réserve de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC ID IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance moins d'un an	EG	1 217 900	1 400 437
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* A déduire du total (I+V) pour obtenir le résultat net

19 JUIN 2026

Direction des Finances

Formulaires obligatoires joints S1 A
Et Code général des taxes

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En €100)

DCRP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : SAS JEAN METZ		Exercice N				Néant ☐ *	
		Fonction		Équipements et Immobilisations (y compris amortissements)		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	27 475	FB		FC	23 283
	Production vendue { liens * services *	FD		FE		FF	
		FC	3 501 353	FE		FI	3 353 023
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 528 828	FK		FL	3 376 305
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	3 807
	Subventions d'exploitation					FO	12 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	82 687
	Autres produits (1) (11)					FO	116
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 471 609
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	19 915
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	157 686
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 755)
	Autres achats et charges externes (3) (8 bis) *					FW	1 127 972
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	132 268
	Salaires et traitements *					FY	1 187 446
	Charges sociales (10)					FZ	364 192
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions				GA	328 726
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	272
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	51 886
	Autres charges (12)					GE	142 423
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 508 030
	I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(281 045)
PROFITS OU PERDES	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					CL	1 148
	Reprises sur provisions et transferts de charges					CM	
	Différences positives de change					CN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					CO	
	Total des produits financiers (V)					CP	1 148
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					CQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					CR	22 477
	Différences négatives de change					CS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					CT	
Total des charges financières (VI)						CU	22 477
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						CV	(21 329)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						CW	(57 750)

(Régime de droit commun n° 2052) * Les opérations concernées par cette rubrique sont détaillées dans le service n° 2013.

Désignation de l'entreprise										SAS JEAN METZ		N° de l'entreprise	
										Exercice N		Exercice (N-1)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	158 194	726	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	1 518	2 123	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	160 712	2 899	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5 bis)									HE	1 893	17 360	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	2 642	2 100	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (5 ter)									HG	581	781	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	5 096	20 241	
1. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	155 696	(17 392)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (EX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	(8 976)	(5 580)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 792 235	3 478 686	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	5 891 042	5 544 886	
5. BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(126 407)	(89 202)	
REVENUS	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme									HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières									HY			
	{ produits d'exploitation réalisés à des fins commerciales (à détailler sur 60 à 69 en annexe)									IZ			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *									HO	10 615		
	{ - Crédit-bail immobilier									HO			
	(4) Dont charges d'exploitation relatives à des activités immobilières (à détailler au 60 à 69 en annexe)									IB			
	(5) Dont produits concédés aux entreprises liées									II			
	(6) Dont intérêts concédés aux entreprises liées									IC			
	(7) Dont droits faits aux entreprises (l'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1.)									IN			
	(8) Dont amortissement des inscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									IO			
	(9) Dont amortissement comptant de 20% des amortissements déductibles (art. 39 quinquies D)									IO			
	(10) Dont montant de charges									A1	41 187	34 082	
	(11) Dont cotisations personnelles - dont montant des cotisations sociales de l'ensemble (14)									A2			
	(12) Dont remboursements pour cotisations de brevets, de licences (produits)									A3			
	(13) Dont remboursements pour cotisations de brevets, de licences (charges)									A4	158 583	141 955	
	(14) Dont primes et cotisations sociales personnelles (participation) AN									AE			
	(15) Dont primes et cotisations sociales personnelles (participation) AN									AE			
(16) Dont primes et cotisations sociales personnelles (participation) AN									AE				
(17) Dont montant de l'apport en nature du fonds de commerce (art. 50, I 2°, al. 3)									HS				
(7) Total des produits et charges exceptionnels (à l'exclusion de lignes sur lignes liées, reprises au point 1) ou à la période suivante									Exercice N		Exercice (N-1)		
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cf. ann. 2053-Détail des produits et charges exceptionnels									5 096		160 712		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		Exercice (N-1)		
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		



2 – SIG

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/11/2024 12 31/10/2025 M01	01/11/2023 12 31/10/2024 M01	01/11/2022 12 31/10/2023 M01	01/11/2021 12 31/10/2022 M01	01/11/2020 12 31/10/2021 M01
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 528 828,29 100,00	3 275 805,85 100,00	4 514 511,07 100,00	3 223 778,00 100,00	1 753 208,93 100,00
- Ventes de marchandises	27 474,92 0,60	23 353,75 0,72	25 471,51 0,56	25 688,51 0,79	11 151,50 0,63
- Achats de marchandises	21 795,00 48,13	19 813,00 60,54	19 610,00 43,45	17 899,00 55,54	5 449,00 31,08
- Variation stocks de marchandises					
MARGE COMMERCIALE (+)	4 506 933,37 99,40	3 252 452,10 99,28	4 500 043,16 99,44	3 223 778,00 100,00	1 742 057,43 99,37
- Production vendue	3 501 153,47 99,43	3 153 023,72 99,34	3 598 043,16 99,89	3 398 091,49 99,58	1 741 057,43 99,36
+ Variation production stocks					
+ Production immobilisée	3 206,74 0,11				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 504 360,21 99,54	3 153 023,72 99,34	3 598 043,16 99,89	3 398 091,49 99,58	1 742 057,43 99,36
- Achats stocks approvisionnement	162 608,84 3,64	157 688,43 4,79	179 824,62 3,99	139 837,76 4,33	38 211,07 2,19
- Variation des stocks et approvisionnement	-1302,35 0,03	(4 755,31) -1,45	(2 467,70) -0,05	(578,34) -0,02	11 458,99 0,65
- Achats de sous-traitance directe					
MARGE BRUTE PRODUCTION (+)	3 341 149,02 94,90	2 990 680,00 94,15	3 415 750,84 95,05	3 258 285,69 98,87	1 693 387,35 97,00
MARGE (+ Commerce + Production)	4 345 918,04 95,82	3 203 459,55 97,69	4 311 743,78 95,63	3 145 718,58 97,57	1 678 085,87 96,72
- Achats non stockés (C)	151 638,25 3,35	154 804,10 4,73	186 320,99 4,14	137 340,99 4,26	88 714,12 5,06
- Autres charges externes (C)	1 216 505,13 26,85	956 437,72 29,18	1 050 484,33 23,29	907 065,31 28,13	642 568,37 36,63
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVINCES DES BERS	1 368 143,38 30,20	1 111 241,82 33,91	1 413 062,18 31,33	1 203 165,72 37,39	731 282,49 41,69
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a-b-c)	1 977 735,54 43,67	1 882 247,73 57,76	2 198 642,55 48,84	2 192 193,18 68,27	912 597,38 51,90
+ Subventions d'exploitation	6 000,00 0,13	10 500,00 0,32	4 686,66 0,10	57 442,62 1,77	159 372,90 9,09
- Impôts, taxes sur réimbursements	111 300,00 2,46	103 101,55 3,16	118 400,37 2,63	112 143,71 3,47	71 394,45 4,07
- Autres impôts et taxes	22 019,41 0,49	34 186,38 1,04	25 444,13 0,56	33 572,60 1,04	29 639,56 1,68
- Salaires et traitements	1 305 248,16 28,83	1 187 445,39 36,27	1 159 662,76 25,69	1 163 814,79 35,93	683 189,17 39,27
- Charges sociales	197 780,71 4,37	384 182,37 11,78	338 968,81 7,51	338 245,95 10,40	263 680,44 15,04
ENDEMENT BRUT D'EXPLOITATION	143 426,26 3,18	422 181,25 12,78	663 115,10 14,69	611 932,86 18,88	68 306,66 3,90
+ Reprises sur amortissements et provisions	51 885,30 1,15	48 605,73 1,48	54 902,34 1,22	46 050,18 1,42	38 916,37 2,22
+ Autres produits d'exploitation	87,92 0,00	116,24 0,00	1 373,65 0,03	1 212,73 0,04	358,26 0,02
+ Transfert de charges d'exploitation	29 983,00 0,66	15 671,68 0,48	50 307,47 1,11	38 387,54 1,18	9 582,36 0,54
- Dotations sur amort, dépréciations et prov.	347 181,40 7,67	380 282,91 11,68	348 580,67 7,73	337 912,50 10,41	343 851,02 19,64
- Autres charges de gestion courante	159 246,06 3,52	142 423,13 4,39	135 134,75 2,99	127 557,34 3,93	126 075,62 7,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	(281 044,20) -6,23	(36 421,04) -1,12	175 911,04 3,92	112 114,50 3,47	(362 665,89) -20,69
- Bénéfice/perte sur opérations en Commerce					
+ Produits financiers	728,35 0,02	1 146,09 0,04			
- Charges financières	26 732,18 0,59	22 477,10 0,69	29 732,42 0,66	15 564,56 0,48	7 606,97 0,43
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(280 047,93) -6,21	(35 271,05) -1,08	146 178,62 3,24	96 549,94 2,99	(369 872,86) -21,09
- Produits exceptionnels	160 701,78 3,55	2 208,89 0,07	40 370,12 0,89	8 604,09 0,26	42 808,35 2,44
- Charges exceptionnelles	5 005,79 0,11	20 241,01 0,62	24 904,23 0,55	26 175,43 0,81	32 594,80 1,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL	155 696,00 3,44	(17 932,12) -0,55	15 465,90 0,34	(18 571,34) -0,58	10 213,55 0,58
- Participation des salariés					
- Impôts sur les bénéfices	(6 936,00) -0,15	(5 880,00) -0,18			
RESULTAT DE L'EXERCICE	(134 351,93) -2,97	(69 201,27) -2,12	161 624,52 3,58	78 078,20 2,41	(359 659,31) -20,54





***3 – PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES
GENERALES TENUES AU COURS DE L'EXERCICE***

JEAN METZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 Euros
Siège social (Avenue du Général de Gaulle - 63600 BERCK SUR MER
332 251 464 R.C.S. Roubaix - Nord

PROCES-VERBAL DES DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE ANNUEL PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 29 AVRIL 2026

L'an deux mille VINGT-SIX, le Mercredi 29 Avril à 11 heures, au siège social de la société GROUPE PARTOUCHE à PARIS 17^{ème}, 141 bis rue de Saussure ;

La société GROUPE PARTOUCHE, dont le siège social est à PARIS 17^{ème} - 141 bis rue de Saussure, immatriculée sous le numéro 588 001 464 R.C.S. PARIS, agissant en qualité d'Associé unique de la société et propriétaire de la totalité des actions, soit 1.000 actions ; représentée par Monsieur Fabrice PAIREL, agissant lui-même en qualité de Représentant légal de la société GROUPE PARTOUCHE ;

Constatant que la société FRANCA ADUNIT EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, est absente excusée ;

PAS D'ACTE DE CROQUIS

Madame Annie PARTOUCHE, Présidente non associée, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 octobre 2025. Ces documents ont été régulièrement tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2025 ainsi que le rapport sur les comptes annuels émis par le Commissaire aux comptes ont été adressés à l'Associé unique dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions légales, la Présidente est dispensée d'établir un rapport de gestion puisque, au terme du dernier exercice social, la société ne dépasse pas deux des trois seuils fixés par l'Article D. 123-290 du Code de commerce concernant les petites entreprises.

DEPOSE SUR LE BUREAU

- ✓ La copie des lettres de convocation,
- ✓ Les statuts de la société,
- ✓ L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 OCTOBRE 2025,
- ✓ L'arrêté du compte établi par la Présidente,
- ✓ Le rapport du Commissaire aux comptes.

BARBARA GUEN SA QUALITE D'ASSOCIE UNIQUE, IL EST APPELE, PAR LA PRESIDENTE, A STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025
- Quittes à donner aux mandataires sociaux
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce
- Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités légales

2

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, de l'arrêté de comptes établi par la Présidente et lecture faite du rapport du Commissaire aux comptes :

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

L'Associé unique, après examen des comptes annuels, lecture de l'arrêté de comptes établi par la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et ce rapport.

DEUXIEME DECISION

Donne à donner aux mandataires sociaux

L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat à la Présidente, au Directeur Général Délégué ainsi qu'aux Membres du Conseil d'Administration de la société au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à (138.407) euros, comme suit :

- Résultat de l'exercice (138.407) €
 - Au compte « Réserves indisponibles » (138.407) €
- Spécialement en l'absence des décisions prises par l'Associé unique le 07/10/2022 de motion de compte d'exercice indisponibles et à la date du 31/10/2025, est de 138.407 €, ce montant sera ainsi réversé après affectation à 138.407 €

Conformément à la Loi, l'Associé unique prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce

L'Associé unique prend acte, d'une part, qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'Article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025 et approuve, d'autre part, les rémunérations versées aux Dirigeants au titre dudit exercice, en ce compris les éléments de rémunération constitutifs de conventions entrant dans le champ d'application de l'Article L. 227-10 du Code de Commerce, à ce titre, sur l'exercice 2024/2025 :

- ✓ Madame Annie PARTOUCHE, Présidente, a perçu :
 - en exécution de son mandat social, une rémunération de 38.400 € bruts ;
- ✓ Monsieur Laurent BOULET, Directeur Général Délégué et Directeur Responsable, a perçu :
 - en exécution de son contrat de travail, une rémunération de 50.705 € bruts ;
 - en exécution de son mandat social, une rémunération de 18.000 € bruts ;
 - 744 € bruts, au titre d'avantages en nature constitués par les repas.

Page 12

CINQUIÈME DÉCISION

Pourriez-vous donner en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes aux décisions prises ci-dessus.

20-05

L'ordre du jour étant épuisé l'Associé unique déclare la séance levée et dresse le présent procès-verbal qui, après lecture, est signé par ses soins

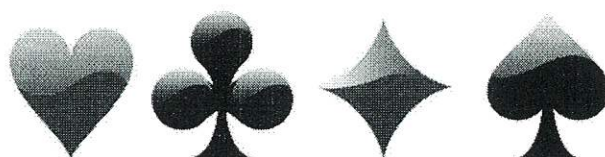
P/GROUPE PARTOUCHE

Associé unique
Fabrice PARTOUCHE



IV. ***ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE***

1. RAPPEL DES CONDITIONS ECONOMIQUES GENERALES DE L'EXERCICE



Le **chiffre d'affaires** à la clôture de l'exercice est de **3 528 828 euros**, contre 3 376 305 euros l'exercice précédent

Avec un produit brut réel des jeux de 5 713 225 euros (soit une progression de 7,68 %), notre établissement se classe à la 130^{ème} place du classement national sur les 203 casinos autorisés et en exploitation.

Les grandes masses de notre chiffre d'affaires se répartissent entre les activités jeux et restauration de la manière suivante :

JEUX MAS ET JTE :

Le produit brut des jeux électronique s'élève à la clôture de l'exercice à 307 070 €

Le produit brut des jeux machines à sous s'élève à la clôture de l'exercice à 5 309 391 €.

Soit un PBJ total JTE et MAS de : 5 616 461 €

JEUX TRADITIONNELS : Le produit brut « jeux traditionnels » (avant prélèvement), s'élève, à la clôture de l'exercice, à **96 763 euros**.

RESTAURATION / BAR : Le chiffre d'affaires hors-jeux s'élève à la clôture de l'exercice à 475 895 euros.

***2. FAITS MARQUANTS ET
DONNEES CARACTERISTIQUES***

Evénements importants survenus au cours de l'exercice 2025

La Ville de Berck-sur-mer a décidé le 27/9/2024 de proroger le contrat de concession en cours par un avenant n° 7, définissant une nouvelle date d'échéance au 31/12/2025. En date du 20 décembre 2024, nous avons obtenu le renouvellement de l'autorisation de jeux jusqu'au 31 décembre 2025.

Le tribunal administratif de Lille a annulé la procédure d'appel d'offres en cours en date du 25/3/2025.

Nous avons enfin refusé de participer au dernier appel d'offres par lequel la ville de BERCK se prétendait propriétaire de l'immeuble d'exploitation dont nous sommes locataires.

Notre concession a donc pris fin au 31 décembre 2025.

Ville de Berck-sur-Mer

19 JUIN 2026

Direction des Finances



3. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Effectif par service au 31 mai 2025

[illegible]

Le 20 juin 2025



4. PARTICIPATION A LA VIE DE LA STATION



CASINO

BERCK | SUR MER

SPONSORING 2024/2025	
ABBR	14 247,00 €
BEACH VOLLEY	250,00 €
PETANQUE BERCKOISE	250,00 €
PASSION SANS FRONTIERE	1 142,00 €
HANDUROSPOORT	200,00 €
ATTELAGE	250,00 €
A.S. BERCK FOOT	1 550,00 €
GROUPEMENT COMMERCANTS BERCK	100,00 €
PETANQUE RANGEOISE	250,00 €
VAG – RED RUN	227,00 €
OK COM	63,00 €
PMX RACING	210,00 €
SERRES DU MANOIR	157,00 €
TOTAL	18 896,00 €



5. MESURES CONTRE L'ADDICTION AUX JEUX

PROGRAMME DE PREVENTION DE L'ABUS DE JEUX 2025

Le Groupe Partouche a pris la décision d'internaliser sa politique en matière de jeu responsable, en la rendant beaucoup plus ambitieuse. A cet effet, la holding a créé un **service spécifique « jeu responsable »** pour la mise en place et le suivi de cette politique ambitieuse, qui est appliquée aux filiales « casino », et qui a fait ses preuves.

Ce modèle d'organisation et de gestion du sujet de l'addiction permet au casino de Berck sur mer, comme toutes les filiales casinos GP, d'assurer un programme de prévention adapté et répondant aux obligations réglementaires qui incombent aux établissements de jeux en France en matière de prévention l'abus de jeux.

Le programme de prévention en place dans les casinos du GROUPE PARTOUCHE est détaillé et présenté dans son rapport annuel à destination de l'ANJ. Dans ses grandes lignes, ce rapport détaille :

- L'organisation du « jeu responsable » au niveau du siège du GROUPE PARTOUCHE (fonctionnement des comités de suivi et de pilotage créés à cet effet) et l'organisation interne au sein du casino autour du Comité de Direction des jeux (rôle et mission du Directeur, Membres du comité de direction et référent jeu responsable).
- La formation du personnel, clé de voute du dispositif de lutte contre l'addiction aux jeux, est dispensée par le biais du Centre de Formation Professionnelle du GROUPE PARTOUCHE, le CFPC, organisme de formation référencé Datadock (base de données qui certifie la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi). Tous ses formateurs sont titulaires du CCE (Certificat de Compétences en Entreprise). Des formations sont relayées en interne par le personnel d'encadrement afin de maintenir les connaissances du personnel en matière de détection des joueurs en difficulté avec le jeu. Nous disposons également de 5 modules de formation en distanciel, directement accessibles sur le site du CFPC. Ces derniers rencontrent un vif succès :
 - a. Prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficulté (Formation initiale)
 - b. Recyclage 1 Prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficulté
 - c. Formation Référents et MCD
 - d. Recyclage 2 Prévention du jeu excessif et détection des joueurs en difficulté
 - e. Recyclage 1 Référents et MCD
- Le déploiement d'une campagne d'affichage (papier et numérique) pour prévenir et sensibiliser les clients aux problèmes de l'addiction, accompagnée de distribution de flyers vulgarisant la thématique tout en délivrant de nombreuses informations

pratiques, ainsi que d'outils d'autoévaluation sous forme d'un questionnaire permettant aux joueurs de mesurer leur dépendance aux jeux.

- Le plan d'action global élaboré avec l'ensemble des filiales présente les mesures et actions futures pour améliorer tous les axes contribuant à la gestion du « jeu responsable » et répondant aux attentes de l'ANJ. Notre plan d'action 2024/2025 a été validé par la décision n°2025-052 du 20 mars 2025 de l'ANJ (**Annexe 2 décision de validation du plan d'action GP 2024/2025**).

A. Le Bilan du casino de Berck sur mer.

1. L'organisation interne

La politique de prévention du jeu responsable en place est sous le contrôle du Directeur responsable. Dans sa mission, il est épaulé par Mr LEDET référent jeu responsable et de 4 MCD.

2. Modalité de sensibilisation des salariés

Nombre de briefings des salariés, et note mise à l'affichage en novembre ou mail envoyés aux salariés : Notes affichées en salle comptées et entrées + mails envoyés au MCD + brochures sur la détection du jeu responsable remises aux salariés

3. La formation

Effectif total : 40

Nombre de salariés formés au jeu responsable : 28

4. L'information de nos clients

Informers nos clients est l'une des clés de la réussite d'une stratégie de lutte contre l'excès de jeu. A cet effet, le casino de Berck sur mer utilise différents canaux de diffusion, positionnés à des endroits stratégiques accessibles à la clientèle.

- Les flyers Partouche et le questionnaire d'évaluation (Accueil et Caisse) : Les flyers d'information client ont évolué, ils sont désormais personnalisés par casino et intègrent les coordonnées des centres de soins de proximité si le casino est couvert par ce genre de dispositif.

Ville de Berck-sur-Mer

19 JUIN 2026

Direction des Finances

6. MESURES DE LA QUALITE DU SERVICE



– INDICATEUR DE MESURE DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

Au casino de Berck sur mer, comme dans toutes les filiales du Groupe Partouche, l'accent est porté sur la « relation client » qui passe par l'accueil, la fidélisation, la satisfaction de notre clientèle, dans toutes nos activités.

Pour mesurer et adapter toutes les actions mises en place dans l'espace jeux, restauration et animations, le service client du Groupe est à la disposition des clients qui peuvent nous remonter leurs doléances via :

- un n° vert 0 800 555 777 accessible de 10H à 18H30 et 7 jours/7
- deux adresses mail contact :
 - informations@partouche.com
 - reservations@partouche.com

Chaque échange est signalé et donne lieu à un suivi avec la direction du casino pour traiter dans les meilleurs délais les réclamations et apporter une réponse adaptée et apaisante.

Le service client du Groupe envoie des enquêtes de satisfaction clients qui permet de mesurer instantanément les niveaux de satisfaction des clients après leur passage dans chaque casino du groupe. Le retour de ces enquêtes participera à l'amélioration de la qualité du service. L'objectif est d'être à l'écoute des clients pour se rapprocher au plus près de leurs attentes.

Il va de soi que nos employés demeurent le maillon essentiel dans la relation client et c'est pourquoi la direction du Casino de Berck sur mer veille à ce que chaque employé soit soutenu et impliqué dans leur mission pour apporter aux clients un accueil de qualité, une disponibilité et une écoute attentive à leurs remarques qui seront remontées aux équipes pour améliorer le service rendu.



V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

1. ETAT DU PRODUIT DES JEUX, FREQUENTATION DES SALLES DE JEUX, ET PRELEVEMENTS COMPARATIF

I. LES MACHINES A SOUS

a) Le produit brut

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
4 979 779 €	5 309 391 €

II. LES JEUX TRADITIONNELS (2 black jack)

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
52 905 €	96 763 €

III. LES JEUX TRADITIONNELS ELECTRONIQUES (RAE – BJE)

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
273 145 €	307 070 €

IV. FREQUENTATION ANNUELLE

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
98 156	101 190

V. TAXES VERSEES AU PROFIT DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE**a) Etat**

	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Part du prélèvement progressif à l'Etat	1 368 687 €	1 656 687 €
Montant de la CRDS	136 766 €	147 505 €
Montant de la CSG sur une fraction du produit des jeux machines à sous	322 371 €	351 803 €
TOTAL	1 827 824 €	2 155 995 €

b) Commune

	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
Part du prélèvement progressif revenant à la commune	152 076 €	165 668 €
Part du prélèvement communal en vertu du cahier des charges	512 872 €	553 142 €
TOTAL	664 948 €	718 810 €

2. ACTIVITES AUTRE QUE LES JEUX ET CHIFFRES D'AFFAIRES CORRESPONDANTS

Les bars : chiffres d'affaires TTC (vente de cigarettes incluse)

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
148 643 €	128 838 €

Le restaurant : chiffre d'affaires TTC

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
378 196 €	347 056 €

Nombre de couverts servis

Saison 2023/2024	Saison 2024/2025
14 062	13 089

Dépenses globales animations internes, animations externes, spectacles.

Un budget global de 69 591 a été consacré aux efforts en matière d'animation et de soutien aux manifestations artistiques, culturelles de la station.

VI. ANNEXES

Attestation d'assurance au 31/10/2025

Attestation d'assurance Responsabilité Civile

Insurance Certificate

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Replaisade Nord - 92449 Courbevoie Cedex, atteste
couvrir par police Responsabilité Civile N° PRCANAB8070 la Société :

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Replaisade Nord - 92449 Courbevoie Cedex, atteste
couvrir par police Responsabilité Civile N° PRCANAB8070 la Société :

GROUPE PARTOUCHE

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle est assurable d'encontrer à l'égard des tiers à l'occasion
de l'exercice des activités définies au contrat.

against financial consequences of liability incurred by the insured for damage or injury caused to third parties and arising from the insured's
activities covered by the Contract.

Autres Assuré(s) / Other(s) Insured(s)

Le souscripteur agit tant pour son compte que pour le compte de / The insured acts as well as on behalf of

BERCK (SAS JEAN METZ)
Place du 18 Juin
62600 BERCK SUR MER
France

Limites / Limits :

Couverture Coverage	Montant des Limites Amount of Liability
Responsabilité Civile Exploitation / Public Liability	40 000 000 € par sinistre / per claim
Dont / Included	
Partie Inexorable / Inevitable Liability in France	5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate
Atteintes à l'Environnement Soudaines et Accidentelles (Dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs) / Sudden and Accidental Pollution	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate
Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux / Property Damages and Financial Losses	200 000 € par sinistre / per claim
Dont / Included	
Dommages Immatériels non consécutifs / Pure Financial Losses	5 000 000 € par sinistre / per claim

CHUBB

Coverages Couvertures	Montant des garanties Limits of Indemnity
Responsabilité Civile Produits / Products Liability	35 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate
Dont / Included	
Dommages matériels des non-consumés / Pure Physical Losses	5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate
Perte de données confidées et de documents confiés / Loss of entrusted data and documents	200 000 € par sinistre et par année d'assurance / per claim and in the annual aggregate

Période de Garantie / Insurance Period :

Du 01/11/2024 au 31/10/2025 / From 11/01/2024 to 10/31/2025

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de
garantie à la charge de l'assureur.

This certificate is issued for information purposes only and is delivered to whom it may concern. It does not imply insurance from the holder.

Cette attestation ne peut engager Chubb European Group SE au-delà des conditions générales et autres documents
contractuels auxquels elle se réfère.

The certificate shall not engage Chubb European Group SE beyond the terms and conditions of the policy in which it refers.

Fait à Courbevoie, le 24 octobre 2024

Chubb European Group SE
compagnie à responsabilité limitée
au capital de 250 000 000 €
siège social : 10, rue de la République
92010 Courbevoie Cedex
France
SIREN 512 000 000
N° de déclaration : 100 000 000 000 000 000
N° de déclaration : 100 000 000 000 000 000
N° de déclaration : 100 000 000 000 000 000



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés ALBINGIA - 109/111 rue Victor Hugo 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex, certifions par la présente que l'Assuré :

GROUPE PARTOUCHE SA
141 bis, rue de Saussure
75017 PARIS

Est titulaire auprès de notre compagnie, par l'intermédiaire du cabinet VERLINGUE, du contrat d'assurance DOMMAGES AUX BIENS n° IN2307805, garantissant les locaux immobiliers en possession de la compagnie dont un risque à usage de Casino et/ou Hôtel situé :

BERCK (SAS JEAN METZ)
Place du 18 Juin
62900 BERCK SUR MER

PRINCIPAUX EVENEMENTS ASSURES

INCENDIE - EXPLOSION - CHUTE DE LA Foudre ; TEMPETE, GRELE ET NEIGE ; DEGATS DES EAUX, GEL ; DOMMAGES ELECTRIQUES ; BRIS DE MACHINE, TOUS RISQUES INFORMATIQUES ; BRIS DE GLACE ; VOL ; PERTES D'EXPLOITATION ; PERTE DE VALEUR VENALE ; AUTRES DOMMAGES SAUF : CATASTROPHES NATURELLES

LIMITATION CONTRACTUELLE D'INDEMNITE (LCI)

TOUS DOMMAGES CONFONDUS (par sinistre) :
49 900 000 € (QUARANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS)

sous conditions de la police auxquelles elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025 à 24h, sous réserve :

- du règlement de la (ou des) collision(s) correspondante(s) ;
- des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Elle est établie pour valoir ce que de droit et ne saurait engager ni aucun cas Albingia ou de la des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Levallois, le 15.11.2024

Entreprise régie par le Code des Assurances - SA au capital de 34 708 448,72 EUR
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 Place de Europe - CS 80401 - 75436 Paris cedex 08
Siret : 309 111 104 Victor Hugo - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - R.C.S. Nanterre 429 383 000